

CONSEIL D'ÉCOLE DU 15/11/2017

Présents :

- **Direction de l'établissement** : M. Mensdorff-Pouilly, Proviseur; M. Cheylan, Directeur.
- **Enseignants** : Mme Dedo, Mme Diaz, Mme Allot, M. Ghariani, Mme Sans, Mme Potocki, Mme Mazi, M. Forêt, Mme Michalak, M. Chauveau, Mme Robert, M. Mangot, M. Mauriceon, M. Moussou.
- **Parents d'élèves** : Mme Roussel, Mme Turbide, Mme Barnabas, Mme Jaouen, Mme Homolle, Mme Cordel, Mme Suski, Mme Martinez, Mme Laulan, Mme Chirat, Mme Pimont, Mme Golkhosravi

Excusés :

- M. Houyel (IEN), M. Hervouët (DAF), M. Allot (Enseignant), Mme Mazi (Enseignante)

Ordre du jour

| | |
|--|----------|
| Installation et attributions du conseil d'école | 2 |
| Installation du conseil d'école | 2 |
| Attributions du conseil d'école | 2 |
| Modification et adoption du règlement intérieur | 3 |
| Examen de 6 points de situation depuis la rentrée | 3 |
| Mouvement des personnels: | 3 |
| Départ en juillet 2017: | 3 |
| Arrivée en septembre 2017 | 3 |
| Equipe de remplaçants | 3 |
| Mouvements des élèves | 4 |
| Effectifs | 4 |
| Les évaluations diagnostiques CP et CE2 | 5 |
| Evaluations CP | 5 |
| Éléments de cohorte | 5 |
| Résultats | 5 |
| Evaluations CE2 | 6 |
| Résultats | 6 |
| Les activités extra-scolaires | 6 |
| Récapitulatif | 6 |
| Analyse | 7 |
| Travaux | 7 |
| Sécurité | 7 |
| Exercice d'évacuation du 20/09/2017 | 7 |
| Observations : | 7 |
| Information et avis sur les projets | 8 |
| La coopérative | 8 |
| Questions diverses | 8 |

Installation et attributions du conseil d'école

Le conseil d'école est une instance de pilotage des établissements. Le cadrage des conseils d'école dans les établissements de l'AEFE est donné par une circulaire éditée par l'agence : Circulaire 2261 du 23 septembre 2014: Organisation et fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'AEFE.

Installation du conseil d'école

- Siègent avec droit de vote aux conseils d'école de plus de 15 classes:

Le directeur de l'école

15 enseignants titulaires de classe

15 parents élus

- Siègent avec voix consultative aux conseils d'école de plus de 15 classes :

Le chef d'établissement

Le directeur administratif et financier

L'inspecteur de l'éducation nationale en résidence

- Elections du 06 /10/ 2017

Une seule liste déposée: Liste de Mme Roussel

21 candidats inscrits sur la liste pour 15 sièges. (21 en 2016-2017)

569 électeurs inscrits (597 en 2016-2017)

139 votants (157 en 2016-2017)

126 suffrages exprimés (143 en 2016-2017)

24.4% de participation (26.3% en 2016-2017, 27.6% en 2015-2016, 30.9% en 2014/2015)

Les 15 sièges sont attribués à la liste présentée par Mme Roussel avec 100% des suffrages exprimés.

Attributions du conseil d'école

- Adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur,

Est consulté pour avis sur:

- Les structures pédagogiques;
- L'organisation du temps et du calendrier scolaire;
- Le projet d'établissement dans sa partie premier degré sur proposition du conseil des maîtres;
- Les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement;
- Les conditions de scolarisation des élèves handicapés en prenant en compte les contraintes locales
- Les projets et l'organisation des classes de découvertes;
- Les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire
- Les principes de choix de matériels et outils pédagogiques
- Les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les

modalités générales de leur participation à la vie scolaire.

Le conseil d'école se réunit en séance ordinaire au moins trois fois par an sur un ordre du jour précis.

Il peut également être réuni en séance extraordinaire à la demande du directeur ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.

Les dates retenues pour les prochaines réunions du conseil d'école sont les **28/03/2018 et 13/06/2017**

Modification et adoption du règlement intérieur

Conformément aux décisions prises en conseil d'école, deux informations ont été ajoutées au règlement intérieur:

- L'interdiction des friandises
- La nécessité de privilégier des goûters adaptés pour les enfants.

Le règlement de l'école est adopté à l'unanimité.

Examen de 6 points de situation depuis la rentrée

Mouvement des personnels:

Départ en juillet 2017:

- **Mme Laurence WASSON**, Résidente titulaire de classe, enseignante en GS
- **M. Morgan RANGER**, Résident, titulaire de classe en CE2.
- **Mme Agnès WOJCIECHOWICZ**, Contrat local, Remplaçante.

Arrivée en septembre 2017

- **M. Ronan ALLOT**, Résident titulaire de classe en CE2.
- **Mme Anne-Sophie ALLOT**, Résidente titulaire de classe en GS
- **Mme Anna-Marianna KRAC**, Contrat local titulaire de classe en GS, retour de congé maternité

Equipe de remplaçants

- **Mme Chamboncel**: a effectué des stages d'observation et de pratique accompagnée et a déjà eu des classes en responsabilité.
- **Mme Deguigand**: a déjà eu des classes en responsabilité pendant 14 ans.
- **Mme Poupard**: a effectué des stages d'observation
- **Mme Simonis-Gorska**: a effectué des stages d'observation et de pratique accompagnée, référente PEAC
- **Mme Coudière**: a effectué des stages d'observation et de pratique accompagnée

Mouvements des élèves

| | juil.-17 | sept.-17 |
|--------------------|------------|------------|
| TPS | 6 | 5 |
| PS | 30 | 27 |
| MS | 27 | 29 |
| GS | 48 | 51 |
| Total Mater | 111 | 112 |
| Variation Mater | 1 élèves | |
| | 0,90% | |
| CP | 47 | 46 |
| CE1 | 65 | 66 |
| CE2 | 67 | 66 |
| CM1 | 61 | 64 |
| CM2 | 53 | 51 |
| Total Elem | 293 | 293 |
| Variation Elem | 0 élèves | |
| | 0,00% | |
| TOTAL | 404 | 405 |
| Variation total | 1 élèves | |
| | 0,25% | |

On observe que le delta entre les prévisions de juin et l'effectif constaté à la rentrée est quasi nul.
A noter qu'à la rentrée 2016-2017, 422 élèves étaient inscrits, soit une baisse de 17 élèves (4%) pour la rentrée 2017-2018.

Effectifs

405 élèves à la rentrée

| Répartition des élèves par nationalité | | | | | |
|--|------------|------------|------------------|-----------|------------|
| Nationalité | Française | Polonaise | Franco-Polonaise | UE | Hors UE |
| 2014/2015 | 33% | 31% | 22% | 6% | 8% |
| 2015/2016 | 31% | 32% | 22% | 6% | 9% |
| 2016/2017 | 31% | 31% | 22% | 7% | 9% |
| 2017/2018 | 27% | 31% | 22% | 8% | 12% |

Nous notons une baisse significative du nombre d'élèves de nationalité française à l'école. (29 élèves de moins)

- 18 classes ont été créées : (effectif moyen global 22.5 élèves par classe)

- 5 classes en maternelle (effectif moyen 22.6 élèves par classe)
- 13 classes en primaire (effectif moyen 22.4 élèves par classe)

Les évaluations diagnostiques CP et CE2

Evaluations CP

Éléments de cohorte

- 46 élèves inscrits au CP (45 ont passé l'évaluation)
- 27 élèves scolarisés dans l'établissement en GS
- 11 élèves nouvellement inscrits et non ou peu francophones. (Pour eux, les consignes ont été passées dans leur langue maternelle)
- 8 élèves nouvellement inscrits et francophones

Résultats

| | entre 0 et 33% de réussite | entre 33% et 50% de réussite | entre 50 et 66% de réussite | entre 66% et 100% de réussite |
|----------------------|---|--|------------------------------------|---|
| | <i>Élèves n'ayant pas les acquis suffisants</i> | <i>Élèves ayant des acquis encore fragiles</i> | <i>Élèves ayant de bons acquis</i> | <i>Élèves ayant des acquis très solides</i> |
| Français | 0% (0 élève) | 11% (5 élèves) | 22% (10 élèves) | 67% (30 élèves) |
| Mathématiques | 0% (0 élève) | 2% (1 élève) | 5% (2 élèves) | 93% (42 élèves) |

Français

- 67% de réussite sur l'ensemble des champs
- Les champs les plus réussis:
 - Distinguer les syllabes (82,22% de réussite)
 - Repérer des éléments communs à un mot (87,41% de réussite)
 - Compléter des ensemble (92,78% de réussite)
- Les champs les plus chutés:
 - Écrire les lettres dictées (44,44% de réussite)

Mathématiques

- 83.6% de réussite sur l'ensemble des champs.
- L'ensemble des champs sont parfaitement réussis

Evaluations CE2

Résultats

| 2016-2017 2017-2018 | entre 0 et 33% de réussite | entre 33% et 50% de réussite | entre 50 et 66% de réussite | entre 66% et 100% de réussite |
|-------------------------------|---|--|---|---|
| | <i>Élèves n'ayant pas les acquis suffisants</i> | <i>Élèves ayant des acquis encore fragiles</i> | <i>Élèves ayant de bons acquis</i> | <i>Élèves ayant des acquis très solides</i> |
| Français | 0 0 | 4,5% (3 élèves) 13,6% (9 élèves) | 18,2% (12 élèves) 6% (4 élèves) | 77,3% (51 élèves) 80,4% (53 élèves) |
| Mathématiques | 0,2% (1 élève) 3% (2 élèves) | 11,4% (7 élèves) 7,6% (5 élèves) | 21,4% (13 élèves) 19,7% (13 élèves) | 67% (45 élèves) 69,7% (46 élèves) |

Réussite en moyenne en mathématiques 71,5 %

- Construction du nombre: 74,2 %
- Calcul: 63,9 %
- Géométrie: 73,9
- Grandeur et mesure: 76,7 %
- Organisation et gestion des données: 76,5%

Bien meilleures réussites en géométrie et en organisation et gestion des données que l'année dernière. Les autres champs sont équivalents.

Réussite en moyenne en français 76,3 %

- Lecture décodage: 91,3 %
- Lecture compréhension des textes usuels: 72%
- Lecture compréhension des textes littéraires: 69,6 %
- Ecriture et maîtrise de la langue: 80,8%
- Ecriture de textes: 67,7%

Moins bonnes réussites en écriture de texte que l'année dernière. Les autres champs sont équivalents.

Les activités extra-scolaires

Récapitulatif

| | 2014-2015 | Evolution | 2015-2016 | Evolution | 2016-2017 | Evolution | 2017-2018 |
|------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nbr de pl dispo | 1547 | - 94 | 1453 | -75 | 1378 | 77 | 1455 |
| Ratio de pl/é | 3.5 | - 0.1 | 3.4 | -0.1 | 3.3 | +0,3 | 3,6 |
| Nbr de pl util | 1149 | + 38 | 1187 | 0 | 1187 | 74 | 1261 |
| Ratio pl util/pl dispo | 0.7 | + 0.1 | 0.8 | +0.1 | 0.9 | 0 | 0,9 |
| Ratio de pl util / é | 2.6 | + 0.2 | 2.8 | 0 | 2.8 | +0,3 | 3,1 |

Analyse

On note que comparativement à l'année 2016-2017, 77 places de plus sont proposées pour 74 places de plus utilisées.

Ainsi, sans changer l'optimisation des moyens (ratio qui reste proche de 1), l'offre s'est étendue.

Nous observons que le ratio de place utilisées par élève est passé de 2,8 à 3,1, ce qui démontre un intérêt plus prononcé encore pour les AES de la part des familles.

De nouvelles activités ont été créées :

- Atelier BD
- Atelier Web Radio
- Atelier guitare

Certaines activités ont été renforcées avec l'ouverture de nouveaux créneaux:

- Anglais linguistique
- "Better" english

Certaines activités sont conduites par des prestataires autres que le LFV:

- "Better" English
- Espagnol
- Chinois

Travaux

- Désinfection totale de l'école
- Mise en peinture du hall et de trois salles de classe
- Achat et installation de mobilier divers (bureau, armoires, étagères...)
- Réparation de la ventilation du gymnase
- Achat et installation de rideaux dans toutes les classes

Sécurité

Exercice d'évacuation du 20/09/2017

Temps nécessaire à l'évacuation : 3 minutes 45 secondes

Durée totale de l'exercice: 6 minutes 30 secondes

Observations :

- La sonnerie de l'alarme est parfaitement audible dans tout l'établissement.
- Les classes sont sorties en ordre et dans le calme.
- Les feuilles d'appel étaient opérationnelles. Ces feuilles d'appel sont disponibles dans chacune des salles susceptibles d'accueillir des personnes.

Information et avis sur les projets

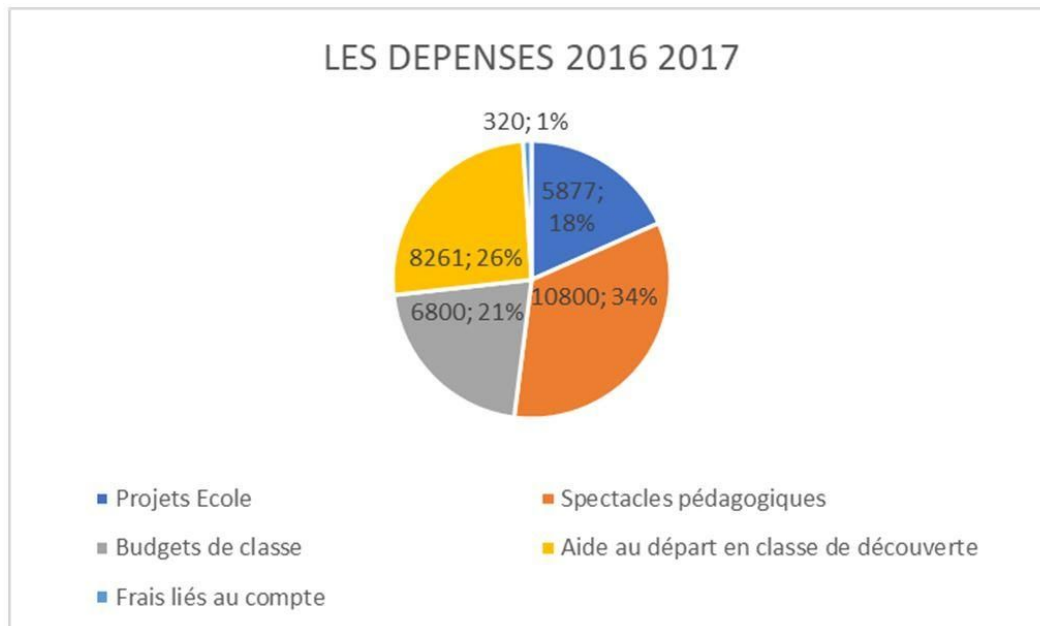
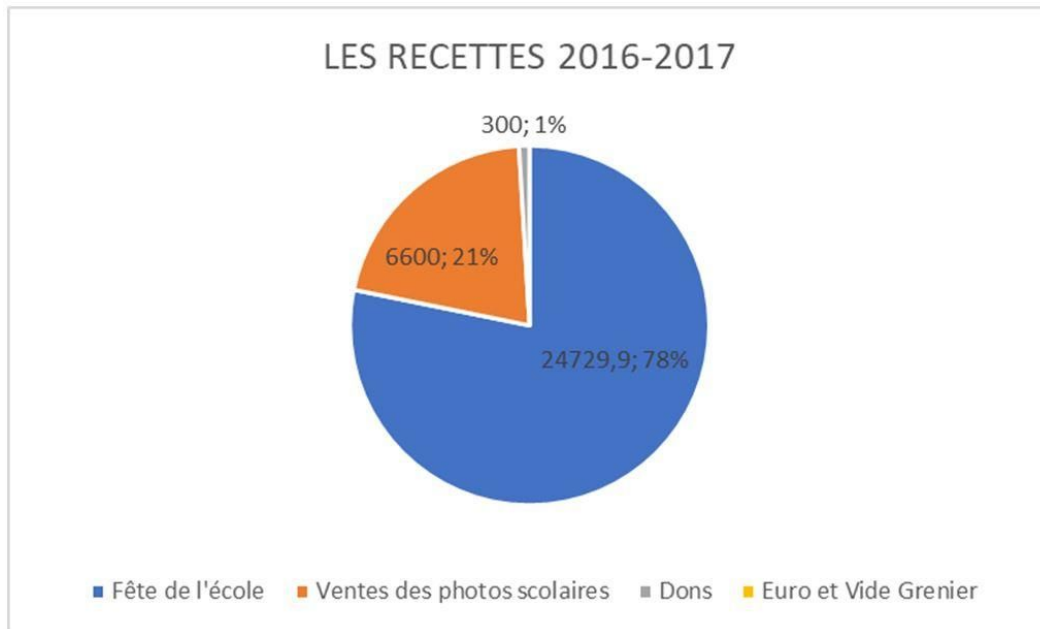
- **TPS/PS/MS:** Danse et expression corporelle en maternelle
- **GS:** Cuisine durable
- **CP:** Challenge de course, Action Pédagogique Pilote "garçons filles?" et classe transplantée
- **CE1:** Ecole et cinéma en partenariat avec l'Institut Français de Pologne et classe transplantée
- **CE2:** Chants marins et classe transplantée
- **CM1:** Action Pédagogique Pilote "L'histoire en relief" et classe transplantée
- **CM2:** Arts en plein air et classe transplantée

Il est à noter qu'une stagiaire ESPE sera dans notre école au mois de janvier.

La coopérative

La coopérative scolaire du LFV est une association de loi 1901, enregistrée en préfecture de Paris.

Un état des recettes et des dépenses sous forme de graphiques est présenté au conseil d'école et commenté par M. Forêt et M. Maurugeon, respectivement Président et Trésorier de la coopérative scolaire.



Questions diverses

En préambule, Mme Roussel remercie l'ensemble de l'équipe pour son engagement au service des élèves et sa volonté de répondre au mieux aux attentes de parents.

- **La cantine et l'accompagnement des élèves dans les salles de restauration.**

Le process installé à l'école concernant l'accompagnement des élèves au restaurant scolaire est le suivant:

- Les enseignants ayant en charge la classe au moment de la pause repas la conduit à la cantine à l'heure du service.
- L'enseignant veille à ce que les élèves se sont lavés les mains et les accompagnent dans leurs salles de restauration.

- **La sécurité pendant les récréations (hors cantine).**

La circulaire n° 2014-088 du 9-7-2014: Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires stipule:

"Le service de surveillance à l'accueil et à la sortie des classes, ainsi que pendant les récréations, est réparti entre les maîtres en conseil des maîtres de l'école. Le tableau de surveillance doit être affiché dans l'école.

Le conseil des maîtres de chaque école fixe les modalités spécifiques de surveillance adaptées à l'organisation pédagogique de l'école et à la configuration des locaux."

A l'école de Sadyba, le conseil des maîtres s'est prononcé pour une surveillance à trois personnels:

- 1 dans la cour
- 1 sur les plateaux sportifs
- 1 dans le hall

A noter que les accidents ou actes d'incivilité sont plutôt à la baisse depuis la rénovation complète de la cour.

Par ailleurs, quand un cas de harcèlement verbal qui passerait inaperçu à l'école est relaté par les enfants à la maison, il est absolument indispensable d'en informer l'école dans les plus brefs délais pour qu'une réponse pédagogique puisse être apportée.

- **La communication des enseignants vers les parents, notamment concernant les absences.**

Lorsque les absences sont anticipées (départ en stage), les enseignants informent directement les familles de leur absence et du remplacement, systématiquement mis en place.

Lorsque les absences sont imprévues, les familles sont averties "en direct" par la direction et du remplacement mis en place dans 96% des cas.

- **Les bonbons à l'école. Les parents souhaitent savoir si l'interdiction est suivie des faits.**

Il est noté par les enseignants qu'il y a effectivement moins de friandises à l'école en ce début d'année scolaire.

Il est cependant parfois délicat de juger ce qui est une friandise et ce qui n'en est pas. Le terme "bonbon dur", communément utilisé dans les textes, semble trop restrictif.

Ainsi, l'appréciation est laissée aux enseignants.